

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUIN 2018 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Plus d'un tiers des membres du conseil municipal de Bracieux ayant démissionné, cette commune doit procéder à une nouvelle élection municipale ; de nouveaux représentants à l'intercommunalité seront nommés. Par ricochet, du fait du remaniement à Bracieux et de la nouvelle réglementation, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle répartition des sièges des membres du conseil communautaire, précédemment issue d'un accord local dorénavant obsolète.

Le conseil municipal a validé la nouvelle répartition comme proposée par la communauté de communes du Grand Chambord. Les effectifs seront redéployés selon une représentation démographique. Tour-en-Sologne gardera deux représentants ainsi que la commune de La-Ferté-Saint-Cyr.

PRET DE LA SALLE DES FETES A L'AGV TURISIENNE

Un créneau supplémentaire est accordé à l'association de gymnastique volontaire, qui interviendra à partir de la rentrée de septembre, le mardi soir de 19 H 45 à 20 H 45 (cours adultes) en plus des mardis et vendredis matins de 10 H 30 à 11 H 30, et ce en alternance avec Fontaines-en-Sologne, un mois sur deux.

MISE EN PLACE DU RGPD

Une nouvelle réglementation oblige tout détenteur de fichiers à se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) instauré au niveau européen. Bien que la commune ne soit pas détentrice de données dites « sensibles », elle envisage l'évolution de ses pratiques dans le sens d'une meilleure protection des éléments qu'elle possède. Quant à la nomination d'un DPD, référent délégué au contrôle, le Conseil Municipal souhaite mutualiser cette fonction et envisage de solliciter la communauté de communes à ce sujet.

ACCES AU COMPLEXE HOTELIER DU PRIEURÉ DE BOULOGNE

L'accès au « complexe hôtelier et gîtes » du prieuré de Boulogne, qui doit ouvrir ses portes à l'automne, doit s'effectuer via l'allée du Prieur, au départ de la RD 923 entre Mont-près-Chambord et Bracieux. Cette allée forestière doit être adaptée au nouveau trafic qui s'en suivra. Une convention sera passée entre l'ONF et la commune afin de régler la répartition de la charge financière de ces aménagements qui seront pris en charge en grande partie par l'investisseur de Boulogne avec le concours de la communauté de communes du Grand Chambord.

PROGRAMMES DE FIN DE MANDATS

Le conseil municipal a établi un état des lieux des opérations restant à réaliser dans les 18 mois à venir. Le sujet sera remis à l'ordre du jour avec des paramètres chiffrés permettant de préciser ses choix. Le maintien de l'aire du Riou dans le patrimoine communal est d'ores et déjà acté, même sans que la collectivité ne possède les moyens financiers de la faire évoluer comme elle le souhaiterait.

Le Maire, Robert HUTTEAU